



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Yoann et Pauline BASTIN-FRERE** demeurant Rue Joseph Potier 4 à 4140 SPRIMONT.

Le terrain concerné est situé **Rue de la Fontaine à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section C n°740R.

La demande vise les travaux suivants : **construction d'une nouvelle maison d'habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- pour être constructible, la superficie minimale des nouvelles parcelles doit être de 3000m² ;
- l'accès carrossable à la voirie doit présenter une rampe maximum de 4% sur les cinq premiers mètres à partir de l'alignement ;
- le plan du volume principal devrait s'inscrire dans un rectangle dont le rapport du mur gouttereau au pignon est compris entre 1,5 et 3 ;
- au maximum deux matériaux de parement sont admis pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume ;
- le bardage en tôle aluminium de teinte noire ne fait pas partie de la liste des matériaux de parement de façades autorisés ;
- la tôle en aluminium à joint debout de teinte noire ne fait pas partie de la liste des matériaux de couverture de toitures autorisés.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage) à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 août 2025 au 1er septembre 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be